

POLITIQUE DE PROMOTION

Qu'est-ce que la promotion ?

Dans le monde de l'investissement durable, le principe de promotion est souvent connu sous un autre nom, à savoir « best in class ». En résumé, il s'agit de mesures prises dans le cadre de la politique de durabilité qui permettent d'investir davantage dans des entreprises qui obtiennent de meilleurs résultats que leurs pairs en matière de durabilité.

Dans un secteur déterminé, on exclura donc les entreprises qui obtiennent les moins bons scores en matière de durabilité ou on récompensera les entreprises qui ont le meilleur classement dans ce domaine.





Pourquoi la promotion est-elle importante ?

La promotion est importante car elle indique clairement à toutes les entreprises de l'univers des investissements potentiels que la durabilité est un critère de décision essentiel dans notre procédure d'investissement.

En effet, une politique de durabilité basée uniquement sur l'exclusion des entreprises engagées dans des activités non durables pourrait donner l'impression aux entreprises qui ne sont pas exposées à de telles activités qu'elles peuvent se permettre d'accorder moins d'attention à l'entrepreneuriat durable.

Grâce au principe de promotion, il apparaît clairement que nous attendons de toutes les entreprises qu'elles prennent toutes les initiatives possibles pour favoriser l'entrepreneuriat durable.

La double approche de Mercier Vanderlinden

Mercier Vanderlinden veut indiquer clairement au marché que nous tenons compte de la durabilité dans le processus d'évaluation d'un investissement potentiel. Raison pour laquelle nous faisons appel au principe « best in class », autrement appelé « promotion ». Notre ambition de jouer un rôle de pionnier dans l'entrepreneuriat durable nous pousse à exploiter au maximum le principe de promotion et donc à adopter une double approche.

RÉCOMPENSER LES ENTREPRISES LES PLUS DURABLES

Mercier Vanderlinden entend joindre le geste à la parole dans le domaine de l'investissement durable. Nous nous engageons ainsi à investir deux tiers des avoirs à investir dans des entreprises qui font partie des 50 % d'entreprises les plus performantes en matière de durabilité dans leur secteur respectif.

Notre message est donc limpide : « Investir dans la durabilité paie ».

PÉNALISER LES ENTREPRISES LES MOINS DURABLES

Mercier Vanderlinden s'engage également à investir au maximum 15 % des avoirs à investir dans des entreprises qui font partie des 25 % d'entreprises les moins performantes de leur secteur en matière de durabilité.

Ce principe s'applique même si une entreprise obtient d'excellents résultats en matière d'entrepreneuriat durable. Il est donc possible qu'une entreprise pionnière en matière de durabilité soit pénalisée par le principe de promotion parce que ses pairs obtiennent des résultats encore meilleurs. Ce principe doit garantir que même les entreprises actives dans des secteurs très durables ne ménagent pas leurs efforts, financiers ou autres, pour accorder une place centrale à la durabilité.